

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-5-5

Séance du vendredi 17 octobre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DES SITES DE MONTAGNE Convention d'aménagement du site du MARKSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve les termes de la convention d'aménagement du site du Markstein prévoyant une participation financière départementale d'un montant total de 2 720 965 € sur la période de 2007-2008,
- ❖ autorise le Président à signer la convention au nom du Département.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions